

Communiqué de presse

4 décembre 2024

La BCE annonce un nouveau calendrier pour l'harmonisation des déclarations statistiques des banques

- Le début des déclarations au titre du Cadre de déclaration intégré est actuellement prévu pour fin 2029
- L'Eurosystème devrait publier un plan de mise en œuvre détaillé fin 2025

La Banque centrale européenne (BCE) a annoncé aujourd'hui une actualisation du calendrier pour le dispositif du Cadre de déclaration intégré (*Integrated Reporting Framework*, IReF). L'objectif de l'IReF est d'harmoniser les déclarations statistiques entre les banques de la zone euro, de réduire la charge de déclaration et d'améliorer la qualité des données dont disposent les autorités et les analystes.

Depuis mi-2023, l'Eurosystème mène une phase d'étude complète sur l'IReF afin de définir les aspects opérationnels et informatiques de la mise en œuvre du dispositif. L'un des principaux résultats de cette phase d'étude sera un plan détaillé de mise en œuvre de l'IReF. Ce plan, qui devrait être publié fin 2025, tiendra compte du délai nécessaire aux agents déclarants et à l'Eurosystème pour préparer le cadre juridique et technique nécessaire.

Il est actuellement prévu que les déclarations IReF débutent au quatrième trimestre 2029. Ce cadre prévoit non seulement la consolidation des obligations de déclaration statistique, mais constitue également la première étape tangible vers l'intégration de la déclaration statistique et prudentielle en Europe. L'intégration des exigences statistiques, prudentielles et de résolution sera davantage développée sous l'égide du comité conjoint pour les déclarations bancaires (*Joint Bank Reporting Committee*) récemment créé. Afin de faciliter et rendre plus efficaces la transition et les préparatifs techniques pour le secteur bancaire et les autorités, une phase pilote de déclaration d'un an sera mise en place avant le début de la déclaration effective.

Communiqué de presse / 4 décembre 2024

La BCE annonce un nouveau calendrier pour l'harmonisation des déclarations statistiques des banques

Ce nouveau calendrier reflète les commentaires formulés par le secteur bancaire concernant la nécessité de garantir une mise en œuvre harmonieuse de l'IReF.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à

[Nicos Keranis, au : +49 172 7587232.](mailto:nicos.keranis@ecb.europa.eu)

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France